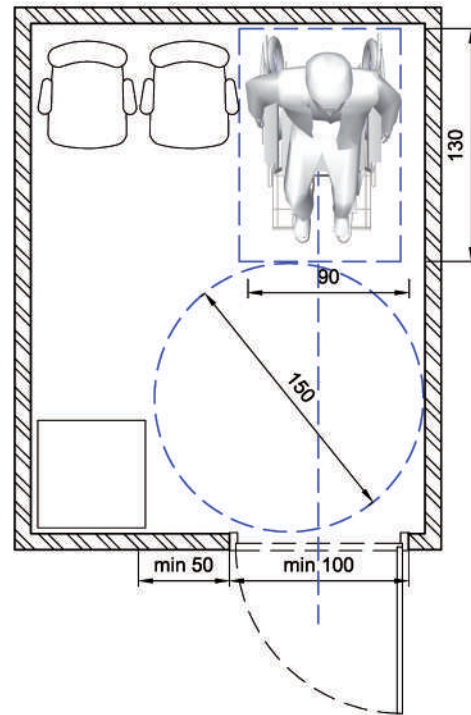




Comment réaliser une salle d'attente accessible ?



Quelques explications :

- Une salle d'attente comporte :
 - une **aire de rotation** (afin que la personne en fauteuil roulant puisse s'y installer et en repartir aisément),
 - **au moins un espace réservé de 90 x 130 cm au minimum** (en dehors du cheminement piéton),
 - **au moins 2 sièges**.
- Là où des sièges fixes sont prévus, il est nécessaire de prévoir au minimum 1 espace réservé aux personnes en fauteuil roulant et 5 % (arrondis à l'unité supérieure) de la totalité des sièges. Ceux-ci devront se trouver au même endroit que les autres sièges disponibles. De plus, ce lieu devra rester libre à tout instant et non encombré par du mobilier.
- Cet espace devra être accessible par **un cheminement d'une largeur de 120 cm**.

Caractéristiques indispensables :

- Aire de rotation devant l'espace réservé de 150 cm
- Min. 1 espace réservé de 90 x 130 cm et 5 % du nombre total de sièges fixes
- Min. 2 sièges
- Un cheminement de 120 cm de large

+ CAHIER 3 ÉQUIPEMENTS :

